

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 9 novembre, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

6414-6418, rue Dagenais

Permettre une hauteur de rez-de-chaussée à un mètre quatre-vingt-treize (1,93 m) au lieu de un mètre quatre-vingt (1,8 m).

10540, boulevard Saint-Vital

-Permettre une marge avant principale de quatre mètres trente-huit (4,38 m) au lieu de quatre mètres cinquante (4,50 m).

-Permettre une marge arrière de trois mètres quarante-cinq (3,45 m) au lieu de quatre mètres cinquante (4,50 m).

3351, boulevard Gouin

Permettre une hauteur d'étage de 4,19 m au rez-de-chaussée et de 3,68 m au 15^e étage au lieu de 3,3 m, une marge avant principale de 3,62 m au lieu de 6 m, une marge arrière de 4,31 m au lieu de 12 m, une marge arrière représentant 14,98 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 %, un taux d'implantation de 43,44 % au lieu de 40 % et des allées de circulation de 5,41 m au lieu 7,1 m.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-074 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 5 novembre 2020 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 octobre 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate